



Ubérisation de la société : innovation ou régression ?

On a récemment vu une profession manifester son mécontentement contre des particuliers affiliés à une application illégale¹ sur smartphone permettant de véhiculer des personnes en échange d'une rémunération. S'il n'est pas question ici de discuter de la légitimité d'un conflit, on est en revanche en droit de s'interroger sur **une conséquence de la transformation numérique actuelle de la société qu'est son « ubérisation »**².

Le néologisme vient de la société californienne Uber dont l'activité repose sur la réservation en ligne de voitures avec chauffeur. Ce phénomène est né de l'économie numérique qui permet à des acteurs du web de proposer des services à des prix imbattables remettant en cause un marché traditionnel – voire un monopole – établi. C'est pourquoi l'application Uber pop mettant en relation des conducteurs intéressés par un complément de revenus et des passagers en recherche de trajets peu onéreux a déclenché l'ire des chauffeurs de taxi. Au-delà des questions de concurrence déloyale et de déréglementation sociale et fiscale, **la question est de savoir si la révolution industrielle née au milieu du XIX^e siècle est en passe d'être remplacée.**

L'ubérisation de la société ne se restreint pas aux seuls services payants rendus *via* une réservation sur smartphone ou sur site internet. Elle couvre aujourd'hui les activités permettant de rendre ou d'échanger des services dans ce qui est courant d'appeler l'économie du partage (*sharing economy*) ou collaborative. Le concept est de **mettre à disposition un bien peu utilisé qui, en contrepartie d'une somme d'argent modeste ou d'un autre service, peut être optimisé.** Tout le monde y gagne dans la mesure où le bien loué rapporte au lieu de dormir dans un placard et où le locataire fait des économies substantielles, en comparaison d'un même service dans un magasin soumis à charges sociales et salariales. Tout le monde y gagne ? Certes non car un bien échangé remplace un bien acheté ou loué, ce qui fait que les supermarchés, les détaillants, les loueurs professionnels... constatent avec amertume un effritement conséquent de leur chiffre d'affaires³. Ceux qui ne sont pas touchés se demandent avec effroi à qui le tour, demain, d'être ubérisé ? Aussi, ce sont **des millions (milliards ?) d'euros de charges sociales et de taxes non perçues qui ne viennent pas abonder les caisses de l'Etat et des municipalités.** Quid alors du droit du travail et de la protection sociale ?

EPIDOSIS

Dans la littérature grecque, le terme *επίδοσις*, issu du verbe *επιδίδωμι*, est employé pour exprimer le don volontaire, l'engagement personnel. Par extension, notamment chez Isocrate, le terme prend le sens du progrès effectué, de l'innovation. Don de soi et innovation, deux valeurs que l'armée de l'air porte en ses gènes.

Cette publication du CESA a pour vocation de susciter des échanges, de croiser les regards entre les aviateurs, le personnel de la Défense et les décideurs publics et privés.

www.cesa.air.defense.gouv.fr

Les acteurs du numérique ont créé **une économie parallèle dont l'agilité échappe totalement ou presque à la réglementation en vigueur** et rien n'est moins sûr que celle-ci s'y adaptera rapidement, tant les échanges et les secteurs d'activité se multiplient tous les jours ; il est déjà impossible de traquer tous les « téléchargeurs » illégaux de films sur la toile en raison du nombre d'agents qu'il faudrait y consacrer, alors comment croire qu'un contrôle efficace des « uber-échanges » pourrait être institué ? **La société semble subjuguée d'un côté et tétanisée de l'autre devant ce profond changement de paradigme.**

L'économie du partage est née en 1999 quand des internautes ont compris comment récupérer gratuitement des fichiers *via* le web. Ainsi est né Napster qui permettait de s'échanger des parties de morceaux de musique en *peer to peer* auprès de centaines de « pairs » pour reconstituer *in fine* le fichier global. Avec l'arrivée du haut débit vers 2005,

1. Cf. loi dite « Thévenoud » du 1^{er} octobre 2014 mais un recours a été présenté au Conseil constitutionnel.
2. Maurice Lévy, président de Publicis, a le premier utilisé le terme (« Tout le monde commence à craindre de se faire ubériser ») dans un entretien au *Financial Times* le 14 décembre 2014.
3. 22 % des Français ont déjà utilisé les services d'Uber, BlaBlaCar ou Airbnb et 30 % estiment qu'ils y recourront dans les douze prochains mois (cf. *Le Figaro économie* du 13 juillet 2015).

le partage a touché la musique, les photos, les vidéos, etc. Aujourd'hui, c'est le tour du service à la personne. [L'économie du partage présente aujourd'hui de nombreuses formes et celle-ci se diversifie tous les jours de manière sidérante.](#) A présent, des plateformes existent pour mettre en relation offreurs et demandeurs de biens et de services pour louer, pour quelques heures et quelques euros, une voiture, un appartement, un fer à repasser, un smoking, une perceuse..., ou pour faire du troc et échanger un service contre un autre : « Tu me montes ma bibliothèque ? Je te prépare ton repas de fête ». Grâce à la géolocalisation qui rapproche encore davantage offre et demande, [l'ubérisation participe cependant de la territorialisation de l'économie et présente l'intérêt de créer du lien social](#) dans un même quartier ou une même ville. Si l'Etat surveille ce phénomène, jusqu'à interdire certaines activités, il en encourage d'autres comme le covoiturage⁴.

Le point commun de cette *sharing economy* est qu'un intermédiaire en ligne, le plus souvent une jeune start-up en pleine croissance qui prélève sa commission (environ 20 %), remplace l'intermédiaire classique qu'est le magasin, l'agence, le central téléphonique... Or, cette « économie » du partage n'en est pas vraiment une puisqu'elle ne génère pas de valeur ajoutée, mais plutôt un manque à gagner pour les professionnels et pour l'Etat. C'est là que le bât blesse. En effet, la révolution numérique a déjà fortement impacté l'économie traditionnelle : on peut faire ses courses, suivre une formation, réserver un billet de train, acheter un billet d'avion, faire des rencontres... sans sortir de chez soi et faire physiquement appel à un professionnel. On peut compter sur des milliards de donateurs potentiels pour financer un film grâce au financement participatif (ou *crowdfunding*)⁵. On peut créer son média sans imprimer une seule feuille de papier ou accéder à des milliers de services différents, très rapidement et à tout moment du jour ou de la nuit, ce que n'offrent pas les circuits traditionnels, en particulier en France où le travail du dimanche fait encore débat. Ces circuits BtoC remplacent petit à petit les circuits BtoB, et [la sharing economy enfonce le clou en faisant du CtoC⁶ : l'ultra libéralisation ainsi générée bouleverse tout !](#)

Et l'entreprise dans tout cela ? Est-ce la mort annoncée des magasins de rue ? Combien d'emplois sont menacés ? Bruno Maisonnier, alors président d'Aldebaran robotics, disait que la création d'internet « a supprimé cinq millions d'emplois en Europe mais créé deux millions de nouveaux emplois ».⁷ Cinq moins deux, cela fait tout de même une perte de trois millions d'emplois ! Combien vont être encore détruits si, comme on peut le croire, le phénomène d'ubérisation est appelé à se développer ? [Qu'en est-il aussi de l'avenir du salariat mis en place après la révolution industrielle ?](#) Guillaume Decroix⁸ résume cette crainte ainsi : « Hier, nos relations au travail faisaient société, qu'est-ce qui fera société demain ? Hier, j'avais un contrat de travail qui me liait à l'entreprise : avec qui travaillerai-je demain ? » Sommes-nous en présence d'un retour en arrière au sens de Kondratiev ?

L'économie du partage ne se résume pas à de l'entraide : [il s'agit en réalité d'une lame de fond qui est en train de \(re\)faire de chacun son propre patron payé à la petite semaine.](#) Car si le CtoC et l'intermédiation deviennent loi, c'est le contrat social qui est à repenser car [l'intérêt particulier immédiat tend à primer sur l'intérêt général à long terme](#) qui se matérialise notamment par l'acceptation de l'impôt auquel les activités de partage échappent à l'heure actuelle. Quel sera alors le nouveau modèle social ? Est-ce une des raisons pour lesquelles les armées, pour lesquelles cohésion et désintéressement sont des valeurs qui ont du sens, ont du mal à recruter leurs militaires du rang en période de chômage élevé ?

Alors il faut bien convenir que « le développement de la numérisation s'est fait aux dépens de l'organisation », comme l'affirmait Christophe Choain dans le précédent numéro, et donc que [celle de la société est à repenser en raison de la transformation numérique qu'elle connaît.](#) Est-ce à dire qu'une innovation technique entraîne *a fortiori* une innovation organisationnelle et sociale ? Autant de questions auxquelles l'avenir devra répondre.

Colonel Bruno Mignot



Epidosis

Une publication du CESA

Directeur de publication :

colonel Bruno Mignot

Contact :

bruno.mignot@intradef.gouv.fr

Tél : 01 44 42 83 95

Centre d'études stratégiques aérospatiales

1, place Joffre
75700 Paris SP 07

www.cesa.air.defense.gouv.fr

4. Si le service est *a priori* gratuit, les transportés paient le plus souvent tout ou partie des péages d'autoroute et des frais d'essence, ce qui revient à monnayer le service et à générer un manque à gagner annuel de 4 M€ pour la SNCF.
5. Exemple de la web série française *Noob* produit par le studio amateur Olydri qui a atteint un record en Europe de 680 000 € de dons en 2013 alors qu'il espérait 35 000 € !
6. *Business to customer, business to business, customer to customer.*
7. Cf. l'article « La robotique, le futur fleuron du savoir-faire technologique français – entretien avec Bruno Maisonnier » paru dans *Epidosis* n°21 de juin 2014.
8. Sous-directeur de la logistique au ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, colonel de la réserve citoyenne de l'armée de l'air.